

Partie 4

Chiffres-clés des acteurs de la traite et du trafic des êtres humains

Les chiffres dans cette partie viennent des six acteurs susceptibles de jouer un rôle dans un dossier de traite des êtres humains en Belgique. Les chiffres concernant le trafic d'êtres humains sont également renseignés si ces acteurs sont actifs dans cette matière. Les chiffres et leur évolution entre 2011 et 2015 permettent d'avoir une certaine vision de l'approche adoptée par les autorités en matière de traite et de trafic d'êtres humains.

Ces six acteurs sont :

- la police, avec des informations émanant de la Banque de données nationale générale ;
- les services d'inspection sociale ;
- le Collège des procureurs généraux, avec des informations relatives aux poursuites menées par les parquets ;
- l'Office des étrangers (OE) ;
- PAG-ASA, Payoke et Sürya : les centres spécialisés dans l'accueil des victimes ;
- le Service de la Politique criminelle, avec des informations relatives aux condamnations.

INTRODUCTION

Cette partie présente les chiffres-clés transmis à Myria par les six acteurs susceptibles de jouer un rôle dans un dossier de traite des êtres humains en Belgique. Les chiffres concernant le trafic d'êtres humains sont également renseignés si ces acteurs sont actifs dans cette matière. Ces chiffres et leur évolution entre 2011 et 2015 nous permettent d'avoir une certaine vision de l'approche adoptée par les autorités en matière de traite et de trafic d'êtres humains.

Ces six acteurs sont :

1. la police, avec des informations émanant de la Banque de données nationale générale;
2. les services d'inspection sociale ;
3. le Collège des procureurs généraux, avec des informations relatives aux poursuites menées par les parquets ;
4. l'Office des étrangers (OE) ;
5. PAG-ASA, Payoke et Sürya : les centres spécialisés dans l'accueil des victimes ;
6. le Service de la Politique criminelle, avec des informations relatives aux condamnations.

Pour chaque source de données, nous indiquons :

- une description de la nature et de l'origine des données ;
- une présentation assortie d'un commentaire succinct des données ;
- le cas échéant, un commentaire analytique sur ces données ou des informations supplémentaires.

L'harmonisation entre les chiffres des différents acteurs fait défaut. Ils ne sont donc pas suffisants comme base d'évaluation de la politique ou pour appuyer des analyses stratégiques. Ce défaut d'harmonisation restreint également de manière non négligeable les possibilités de rapportage vis-à-vis des institutions européennes.

1. DONNÉES DE LA POLICE

1.1. | Description

La police judiciaire fédérale fournit des informations sous formes de cartes, réalisées par des analystes stratégiques de la direction de la lutte contre la criminalité contre les personnes, basées sur des données disponibles dans la banque de données nationale générale (BNG) de la police. Ces données permettent d'avoir une idée de l'évolution des interventions policières des cinq dernières années (pour autant qu'il ait été fait usage de la même syntaxe).

Pour la partie relative au trafic d'êtres humains, nous avons choisi d'utiliser, outre les données de la BNG, les données émanant de la Direction des opérations de police administrative (DAO).

1.2. | Données relatives à la traite des êtres humains

Figure 1. Infractions pour traite des êtres humains par commune et par forme d'exploitation (Source : Banque de données nationale générale, Police)

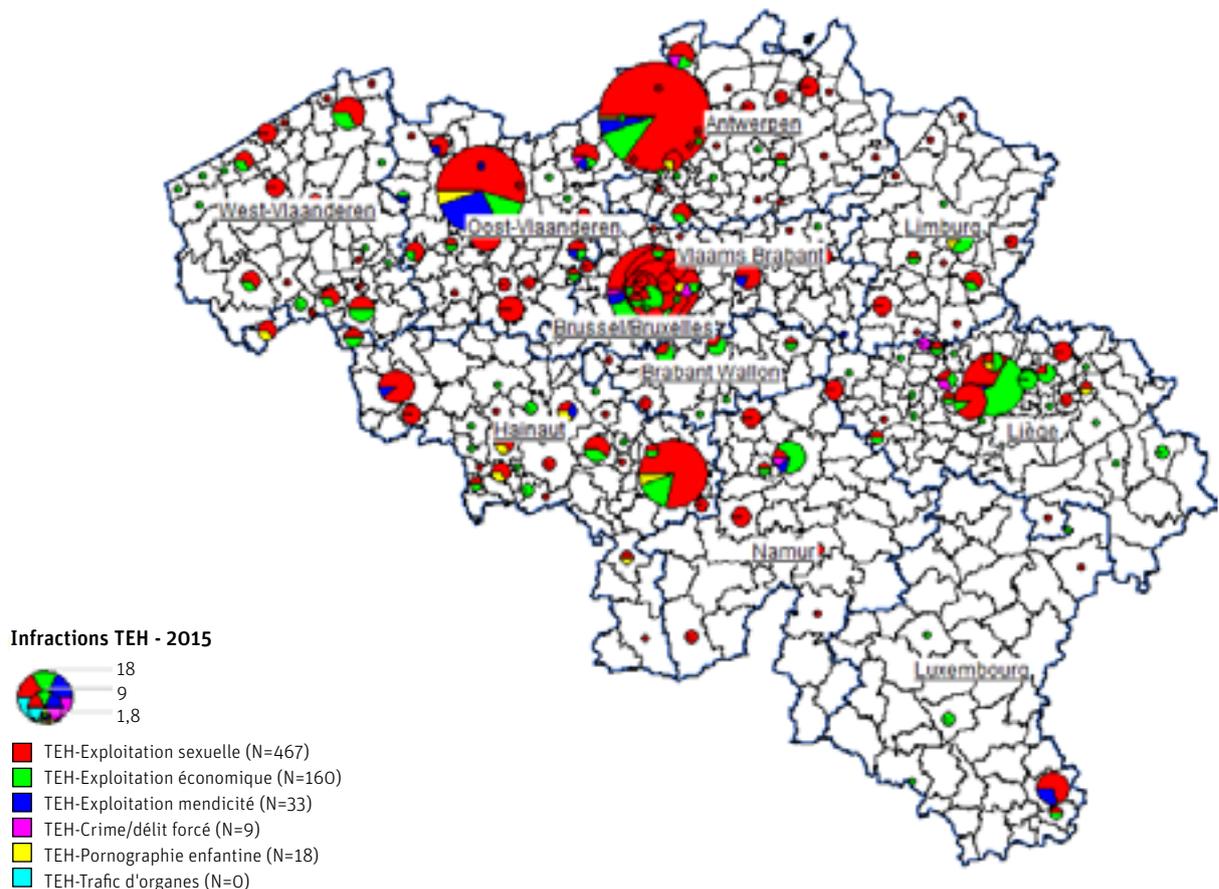


Tableau 1. Infractions pour traite des êtres humains et par année et par forme d'exploitation
(Source : Banque de données nationale générale, Police, [ASA] Nicolas CALLANT)

Année	Exploitation sexuelle	Pédopornographie	Exploitation économique	Mendicité	Infractions commises sous la contrainte	Trafic d'organes	Total
2011	481	85	333	47	10	1	957
2012	466	51	321	44	13	1	896
2013	586	201	273	33	14	1	1.108
2014	460	13	166	38	15	1	693
2015	467	18	160	33	9	0	687

Constats et tendances

- Les formes d'exploitation les plus répandues restent l'exploitation sexuelle et économique, mais seules les infractions liées au sexe (exploitation sexuelle et pédopornographie) présentent une légère augmentation entre 2014 et 2015. Pour toutes les autres formes d'exploitation, il est question de légère baisse. Globalement, le total de 2015 reste au même niveau que 2014.
- La diminution des infractions de traite des êtres humains à des fins d'exploitation économique renforce l'impression de glissement vers les services d'inspection sociale.
- Pour la première fois depuis des années, aucun fait de traite des êtres humains à des fins de trafic d'organes n'a été constaté.
- Au sujet des fortes fluctuations en matière de constats faisant le lien entre la traite des êtres humains et la pédopornographie, nous vous invitons à consulter le Rapport annuel 2013, *Construire des ponts*.
- Notons l'augmentation du nombre de constats dans la région de Courtrai et de Tournai.
- Quoi qu'il en soit, 2015 semble être l'année qui présente le plus faible total de constats depuis qu'on utilise la syntaxe actuelle dans la BNG.

1.3. | Données relatives au trafic des êtres humains

Les données ci-dessous émanent toutes de la BNG. La carte qui suit présente le total de plusieurs chiffres pour le trafic des êtres humains. Ce total englobe non seulement les infractions pour trafic des êtres humains, mais aussi celles liées à l'aide à l'entrée illégale ou au séjour irrégulier (article 77 de la loi sur les étrangers), ainsi que les situations où le séjour illégal est constaté en même temps qu'un élément de trafic ou d'exploitation.

Cette carte permet de voir l'étendue du nombre de faits de traite des êtres humains en 2015 en vertu d'une syntaxe bien définie qui va au-delà de l'infraction en soi. La carte qui suit présente l'étendue du phénomène et le tableau 2 son évolution sur les cinq dernières années.

Figure 2. Étendue du phénomène de trafic d'êtres humains par commune (Source : Banque de données nationale générale, Police)

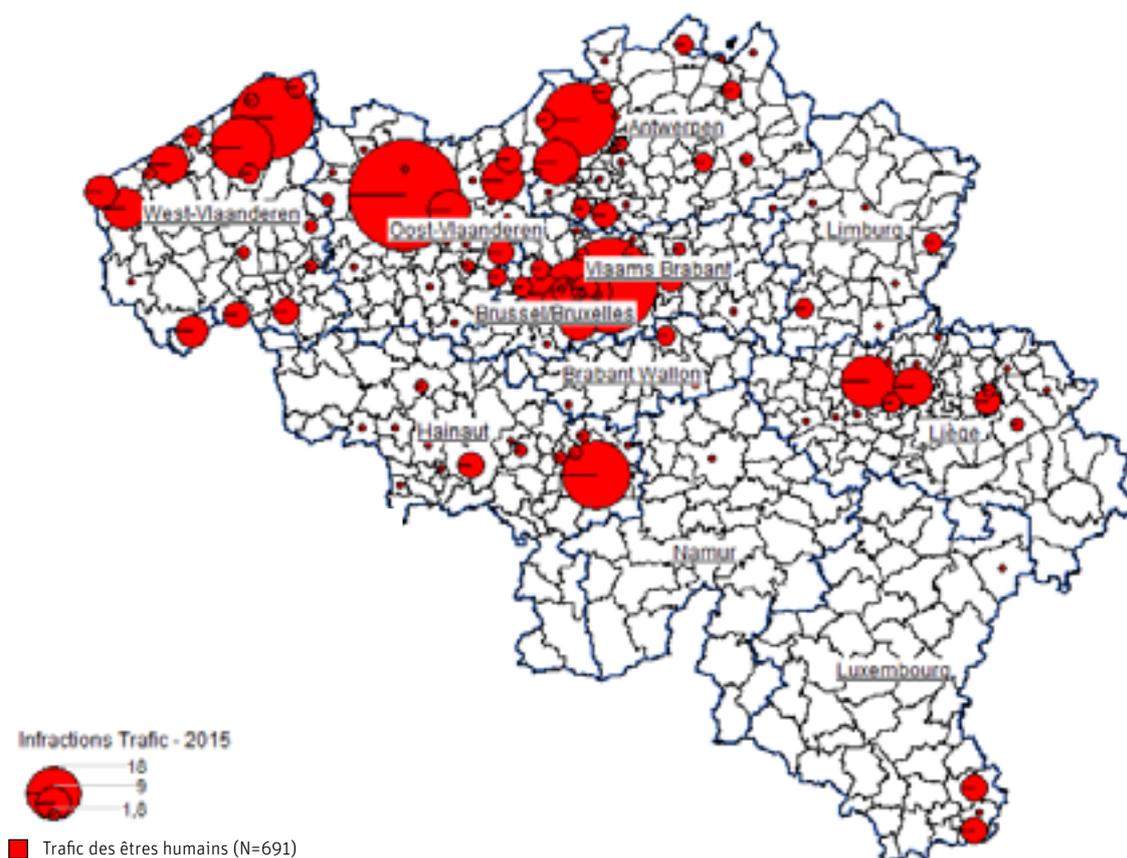


Tableau 2. Évolution du nombre de faits de trafic d'êtres humains

(Source : Banque de données nationale générale, Police)

Année	Nombre
2011	268
2012	233
2013	597
2014	627
2015	691

1.4. | Données relatives aux interceptions d'étrangers en séjour illégal

Les données présentées dans cette partie se basent sur les rapports administratifs de l'Office des étrangers destinés à la police. Ces rapports sont rédigés suite aux interceptions policières, lorsque la police requiert une instruction de la part de l'Office des étrangers.

Ces données constituent l'un des nombreux indicateurs de l'évolution du nombre d'étrangers retrouvés en séjour irrégulier. Même s'il est difficile de les lier au trafic des êtres humains au sens strict du terme, elles constituent l'un des indicateurs à suivre avec attention.

Tableau 3. Nombre de personnes interceptées

(Source : Police judiciaire fédérale)

Nationalité	2011	2012	2013	2014	2015
Afghanistan	455	669	649	400	803
Afrique du Sud	9	5	5	5	3
Albanie	399	647	772	693	840
Algérie	6.337	6.384	4.897	3.726	2.666
Allemagne	16	10	18	47	28
Andorre	0	0	0	0	1
Angola	63	58	59	76	81
Antigua et Barbuda	0	1	0	0	0
Apatride	15	26	23	4	20
Argentine	2	9	4	9	4
Arménie	299	272	273	253	157
Australie	6	5	2	5	4
Autorité palestinienne	864	582	395	318	186
Autriche	1	3	3	11	6
Azerbaïdjan	16	11	20	18	28
Bangladesh	84	77	118	123	114
Barbade	0	1	0	0	1
Belgique	20	21	12	15	1
Bénin	13	15	20	33	43
Bhoutan	10	14	4	3	1
Biélorussie	18	36	22	16	13
Bolivie	3	3	7	4	3
Bosnie-Herzégovine	151	241	254	130	88
Brésil	578	432	389	378	308
Bulgarie	673	727	610	357	303
Burkina Faso	26	31	42	28	34
Burundi	31	24	19	24	18
Cambodge	0	4	2	2	2
Cameroun	136	179	261	263	301
Canada	7	6	6	5	2
Cap-Vert	7	5	2	6	9
Chili	19	24	24	26	6
Chine	236	216	215	198	182
Chypre	0	0	0	1	0
Colombie	10	18	24	17	17
Comores	1	2	0	3	0
Congo-Brazzaville	3	5	7	55	26
Congo-Kinshasa	242	316	372	367	322
Corée du Nord	9	6	2	1	1
Corée du Sud	2	0	3	2	0
Costa Rica	1	1	0	0	2
Côte d'Ivoire	50	44	68	65	78

Nationalité	2011	2012	2013	2014	2015
Croatie	159	120	164	124	161
Cuba	28	31	25	22	13
Danemark	0	0	1	1	2
Djibouti	5	2	5	5	5
Dominique	0	0	0	4	6
Égypte	162	110	158	155	112
Émirats Arabes Unis	3	3	1	2	5
Équateur	44	32	33	22	22
Érythrée	94	66	124	452	192
Espagne	39	58	59	41	65
Estonie	7	6	6	7	9
États-Unis	22	19	30	23	10
Éthiopie	13	16	6	24	34
Finlande	1	2	6	0	1
France	146	128	199	175	270
Gabon	13	13	30	15	24
Gambie	38	47	51	44	50
Géorgie	164	226	183	254	201
Ghana	89	120	103	154	128
Grèce	9	6	6	15	9
Guatemala	5	5	1	2	5
Guinée	192	198	259	315	296
Guinée Équatoriale	4	3	2	1	3
Guinée-Bissau	7	11	5	9	5
Guyane	2	4	1	3	7
Haïti	1	1	3	2	2
Honduras	2	0	1	0	4
Hongrie	35	27	29	50	39
Île Maurice	4	5	9	5	6
Îles Marshall	0	0	0	0	1
Îles Vierges américaines	0	0	0	2	0
Inde	654	592	633	493	385
Indonésie	9	2	4	3	4
Irak	573	403	328	313	1.251
Iran	472	492	397	455	945
Irlande	7	8	7	15	8
Israël	21	16	26	24	19
Italie	54	33	75	57	75
Jamaïque	6	4	10	5	3
Japon	5	3	6	0	0
Jordanie	16	14	28	15	10
Kazakhstan	10	8	25	8	6
Kenya	12	26	19	20	22
Kirghizistan	17	12	14	6	6
Kiribati	0	1	0	0	0

Nationalité	2011	2012	2013	2014	2015
Kosovo	309	230	238	235	216
Koweït	27	11	12	32	20
Laos	1	1	0	2	0
Lettonie	25	40	17	37	18
Liban	100	82	88	71	79
Liberia	24	39	40	34	34
Libye	212	217	195	197	182
Lituanie	107	65	65	87	91
Luxembourg	0	1	3	2	0
Macédoine	146	170	139	122	140
Madagascar	1	0	2	4	1
Malaisie	3	2	1	2	2
Malawi	1	1	0	1	0
Mali	16	41	37	36	41
Malte	4	1	1	1	1
Maroc	4.580	4.562	4.320	4.259	3.528
Mauritanie	68	89	85	69	59
Mexique	7	6	7	15	13
Moldavie	62	38	46	53	56
Monaco	0	0	0	0	1
Mongolie	140	194	125	111	96
Monténégro	15	9	16	17	10
Mozambique	0	0	0	1	0
Myanmar	1	3	2	4	6
Namibie	0	0	1	0	0
Nationalité inconnue	443	581	665	566	239
Népal	43	56	69	58	49
Nicaragua	0	2	3	1	1
Niger	14	22	37	37	35
Nigeria	209	231	266	265	265
Norvège	3	0	1	3	2
Nouvelle-Zélande	0	0	1	3	1
Oman	0	1	1	0	0
Ouganda	4	6	5	6	5
Ouzbékistan	7	7	6	9	7
Pakistan	455	478	489	454	416
Panama	1	0	2	2	1
Paraguay	6	4	3	7	4
Pays-Bas	35	27	25	38	63
Pérou	6	7	12	9	5
Philippines	29	32	20	28	22
Pologne	392	487	482	470	468
Portugal	20	40	36	30	30
Réfugié	0	1	2	0	0
République centrafricaine	3	3	4	6	22

Nationalité	2011	2012	2013	2014	2015
République dominicaine	16	19	21	10	15
Roumanie	2.555	2.256	2.472	2.023	1.782
Royaume-Uni	26	25	13	23	34
Russie	279	296	283	274	193
Rwanda	17	27	26	48	45
Sahara occidental	4	1	1	2	2
Salvador	0	0	4	5	3
Samoa américaines	0	0	0	1	0
Sao Tomé et Príncipe	2	1	2	1	0
Sénégal	94	101	115	127	117
Serbie	598	659	698	506	582
Sierra Leone	31	30	33	46	63
Singapour	0	0	1	0	0
Slovaquie	116	107	123	127	130
Slovénie	7	5	6	7	11
Somalie	189	150	170	217	233
Soudan	33	52	56	97	108
Soudan du Sud	0	0	0	0	1
Sri Lanka	22	47	22	33	12
Suède	7	0	4	5	8
Suisse	1	3	4	0	0
Suriname	40	39	45	92	67
Swaziland	0	0	0	1	0
Syrie	150	376	504	1.039	1.636
Tadjikistan	7	1	1	5	1
Taïwan	0	0	1	0	0
Tanzanie	15	13	26	25	19
Tchad	13	13	17	16	33
Tchéquie	60	67	65	52	51
Thaïlande	15	17	17	22	21
Togo	31	25	41	44	61
Trinidad et Tobago	2	0	0	0	1
Tunisie	1.459	1.215	1.023	999	855
Turkménistan	0	1	0	0	0
Turquie	301	348	276	303	229
Ukraine	153	188	161	243	265
Uruguay	0	2	1	0	2
Venezuela	12	8	5	11	11
Vietnam	80	125	63	55	90
Yémen	8	7	7	0	0
Zambie	0	0	0	1	3
Zimbabwe	2	0	5	1	1
TOTAL	27.820	28.014	26.556	24.874	24.037

Tableau 4. Nombre de personnes interceptées par an

(Source : Direction des opérations de police administrative)

Année	Nombre d'interceptions
2007	24.573
2008	25.678
2009	27.952
2010	25.551
2011	27.820
2012	28.014
2013	26.556
2014	24.874
2015	24.037
2016 (jan-mai)	12.752

2. DONNÉES DES SERVICES D'INSPECTION SOCIALE

2.1. | Description

Des actions de contrôles sont menées en permanence par l'inspection sociale du SPF Sécurité sociale et les services de police (fédérale ou locale) et parfois aussi par le Service Contrôle des Lois sociales du SPF Emploi (CLS) dans certains secteurs (restaurants exotiques, entreprises de nettoyage, entreprises d'horticulture et de jardinage, ateliers de confection, prostitution)⁵²⁹. Parfois, les contrôles ciblent certains endroits où les personnes sont mises au travail (chantiers de construction, commerce de ferraille, entreprises forestières, marchés...), où les services de police ou d'inspection ont été informés d'une potentielle exploitation (information de l'auditeur

du travail, par exemple).

À partir de 2016, les infractions de traite des êtres humains et les pratiques de dumping social sont plus que jamais prioritaires pour l'inspection sociale. Il est peut-être déjà possible de le remarquer dans les constats relatifs à 2015. Les données fournies par l'inspection sociale présentent cinq paramètres : les pays d'origine des victimes, le secteur économique, le type d'infraction, le nombre d'infractions, le nombre de travailleurs pour qui des infractions sont constatées.

Ces données proviennent de l'analyse statistique de l'ensemble des procès-verbaux : d'une part, les pro justitia envoyés au Procureur du Roi et/ou à l'auditeur du travail et, d'autre part, des rapports judiciaires adressés à l'auditeur du travail, au procureur ou au juge d'instruction lorsque l'enquête a été mandatée par ce dernier.

2.2. | Présentation des données relatives à la traite des êtres humains

Tableau 5. Procès-verbaux pour infractions de traite des êtres humains à des fins d'exploitation économique (Source: Inspection sociale)

	2011	2012	2013	2014	2015
Procès-verbaux	33	38	29	37	58
Nombre de travailleurs	46	123	69	48	425

En 2015, l'inspection sociale a dressé 58 procès-verbaux pour constat d'infractions de traite des êtres humains à des fins d'exploitation économique⁵³⁰.

Comparativement aux années précédentes, l'année 2015 présente un chiffre anormalement élevé de travailleurs (425). L'inspection sociale explique ce chiffre comme suit. Sur les 425 travailleurs impliqués dans les faits de traite des êtres humains constatés par l'inspection sociale en 2015, pas moins de 329 étaient employés dans le secteur des transports. Il s'agit notamment de 168 Bulgares et

529 Voir : Rapport annuel 2010, *Contrôle des lois sociales*, chapitre 8. La lutte contre la traite des êtres humains, www.emploi.belgique.be.

530 Parmi ces 58 procès-verbaux, 19 pro justitia concernent 372 travailleurs et 39 rapports judiciaires concernent 53 travailleurs.

de 139 Slovaques. Les constats ont eu lieu dans la foulée du bouclage de plusieurs dossiers complexes de fraude dans le secteur du transport. Les dossiers de dumping social requièrent des enquêtes approfondies, qui exigent beaucoup de ressources et de temps. On observe de plus en plus souvent des indicateurs d'exploitation économique dans ces dossiers de dumping social, les victimes étant souvent des chauffeurs originaires de pays d'Europe de l'Est.

Enfin, ces chiffres élevés résultent aussi de priorités resserrées et de cette approche qui se concentre plus spécifiquement sur la traite des êtres humains/l'exploitation économique par l'inspection sociale.

Pour une meilleure compréhension, il est également important de savoir qu'il s'agit de dossiers bouclés en 2015, mais qui avaient été ouverts plus tôt et qui avaient trait à des faits qui s'étaient étalés sur plusieurs années.

Parmi les 425 travailleurs concernés par les infractions constatées en 2015, l'inspection sociale en a orienté 74 vers un centre spécialisé dans l'accompagnement des victimes de traite des êtres humains. Leurs nationalités sont énumérées ci-dessous.

Tableau 6. Procès-verbaux pour traite des êtres humains en 2015 (n=58) suivant les secteurs économiques auxquels ils ont trait

(Source: Inspection sociale)

Secteur	Procès-verbal
Construction	14
Horeca	14
Commerce de détail	11
Transport routier	9
Garages	2
Commerce de gros	2
Nettoyage	1
Autres	5
Total	58

Tableau 7. Procès-verbaux pour infractions de traite des êtres humains à des fins d'exploitation économique, suivant les principaux secteurs et nationalités des travailleurs concernés (2015)

(Source: Inspection sociale)

Nationalité	Secteur
170 Bulgares	dont 168 dans le secteur des transports
140 Slovaques	dont 139 dans le secteur des transports
24 Croates	tous dans la construction
18 Marocains	dont 8 dans la construction et 5 dans l'horeca
11 Indiens	dont 10 dans l'horeca
8 Estoniens	tous dans le secteur des transports
8 Tchèques	tous dans le secteur des transports

Tableau 8. Nombre de procès-verbaux en fonction du secteur et de la nationalité des victimes :
Traite des êtres humains, exploitation économique, art. 433quinquies, 3^o (Source: Inspection sociale)

Pays	Sports et loisirs	Activités de poste et de courrier	Transport	Travail domestique	Commerce de gros et de détails	Horeca	Construction	TOTAL
Algérie					1			1
Bulgarie						2		2
Burkina Faso					1			1
Chine						2		2
RD Congo				1				1
Guinée					1			1
Hongrie						1		1
Inde					1	10		11
Croatie							13	13
Lesotho				1				1
Maroc		2		1	2	4	8	17
Nigéria	1							1
Pakistan					4			4
Pologne						1	2	3
République Slovaque						1		1
Roumanie			2				1	3
Russie				1				1
Slovénie							1	1
Tunisie					1	1	4	6
Turquie							2	2
Autres							1	1
Total	1	2	2	4	11	22	32	74

Tableau 9. Travailleurs pour lesquels des faits de traite des êtres humains ont été constatés en 2015 et qui ont été orientés vers les centres spécialisés (n=74) par nationalité

(Source: Inspection sociale)

Pays	Travailleurs
Maroc	17
Croatie	13
Inde	11
Tunisie	6
Pakistan	4
Pologne	3
Roumanie	3
Bulgarie	2
Chine	2
Turquie	2
Autres	11
Total	74

Constats et tendances

- Tout comme en 2014, les victimes marocaines sont celles que l'on retrouve le plus dans les PV de l'inspection sociale en 2015 ;
- Les Croates sont également présents en nombre pour la première fois, ce qui coïncide avec l'entrée de la Croatie dans l'UE et la présence importante de victimes ressortissantes de l'UE dans le secteur de la construction ;
- On retrouve à peine quelques travailleurs slovaques et bulgares dans ces statistiques d'orientation des victimes, et ce malgré leur présence très importante dans les PV, notamment dans le secteur du transport.

3. DONNÉES DES PARQUETS

3.1. | Description

Les données ci-dessous émanent des analystes statistiques du Collège des procureurs généraux. Elles reflètent l'information qui a été publiée au sujet des dossiers entrés dans les parquets correctionnels courant 2015.

Ces données se caractérisent par deux restrictions intrinsèques « classiques » : il s'agit exclusivement de dossiers à charge de majeurs, et les données du parquet d'Eupen sont manquantes.

Le nouveau paysage judiciaire est entré en vigueur le 1^{er} avril 2014, ce qui explique pourquoi la présentation des chiffres de cette année est pour la première fois conforme à la nouvelle répartition judiciaire en 14 parquets en première instance : 13 pour les tribunaux de première instance et le parquet fédéral.

Un manquement majeur est à constater concernant les dossiers traités par les auditeurs du travail. Malgré le fait que les auditorats du travail peuvent enregistrer des données dans le système REA/TPI, cela ne se fait pas systématiquement. C'est pour cette raison que les données relatives aux dossiers entrés chez les auditorats manquent dans les tableaux ci-dessous. Ce sous-rapportage est un manquement important.

Les affaires reprises dans ces tableaux peuvent concerner des affaires impliquant un ou plusieurs auteurs, mais aussi des affaires dont l'auteur n'est pas (encore) identifié.

3.2. | Présentation des données relatives à la traite des êtres humains

Tableau 10. Dossiers entrés aux parquets en 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 pour des affaires de traite des êtres humains, suivant le ressort et la forme d'exploitation (Source : Collège des procureurs généraux, analystes statistiques)

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS		37L Exploitation sexuelle (art. 33quinquies §1, 1 ^o)	29E : Exploitation de la mendicité (art. 433quinquies §1, 2 ^o)	55D : Exploitation du travail (art. 433quinquies §1, 3 ^o)	55E : Prélèvement illégal d'organes (art. 433quinquies §1, 4 ^o)	55F : Contrainte à commettre une infraction (art. 433quinquies §1,5 ^o)	Total
ANVERS	2011	31	2	41	0	3	77
	2012	27	0	28	0	4	59
	2013	26	1	38	0	2	67
	2014	26	2	26	1	1	56
	2015	45	2	30	0	2	79
BRUXELLES	2011	99	5	30	1	1	136
	2012	111	4	46	0	3	164
	2013	116	5	35	1	14	171
	2014	26	3	25	0	7	61
	2015	25	2	23	0	4	54
GAND	2011	15	1	42	0	0	58
	2012	28	1	35	0	3	67
	2013	22	2	52	0	6	82
	2014	38	3	30	0	1	72
	2015	47	6	27	0	5	85
LIÈGE	2011	21	0	25	0	4	50
	2012	16	2	32	1	2	53
	2013	22	4	43	0	15	84
	2014	14	6	25	0	7	52
	2015	20	0	26	0	2	48
MONS	2011	4	0	27	0	5	36
	2012	5	0	22	0	5	32
	2013	9	0	16	0	1	26
	2014	6	0	9	0	0	15
	2015	14	0	18	0	1	33
PARQUET FÉDÉRAL	2011	0	0	0	0	1	1
	2012	3	0	1	1	1	6
	2013	1	0	0	0	1	2
	2014	1	0	0	0	1	2
	2015	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2011	170	8	165	1	14	358
	2012	190	7	164	2	18	381
	2013	196	12	184	1	39	432
	2014	111	14	115	1	17	258
	2015	151	10	124	0	14	299

Constats et tendances

- Avec les 299 dossiers introduits en 2015, nous constatons une augmentation, certes légère, mais tout de même importante comparativement à 2014 qui avait connu les chiffres les plus bas depuis 2008 ;
- Cette augmentation s'observe surtout dans des dossiers d'exploitation sexuelle, alors que ce type de dossiers avait connu une baisse spectaculaire en 2014, principalement dans le ressort de Bruxelles ;
- Néanmoins, tous les autres ressorts présentent cette augmentation, sauf Bruxelles. À Anvers, on observe même une forte augmentation, tant en termes absolus que relatifs.
- La faible augmentation du nombre de dossiers de traite des êtres humains à des fins d'exploitation du travail qui sont entrés doit être vue avec les réserves qui s'imposent, car les dossiers des auditorats du travail ne sont pas repris, ce qui empêche de se faire une idée globale du phénomène.

3.3. | Présentation des données relatives au trafic des êtres humains

Tableau 11. Dossiers entrés aux parquets en 2010, 2012, 2013, 2014 et 2015 pour des affaires de trafic des êtres humains et d'autres infractions (Source : Collège des procureurs généraux, analystes statistiques)

TRAFIC D'ÊTRES HUMAINS		55G Trafic d'êtres humains (art. 77bis, 77ter, 77quater et 77quinquies Loi sur les étrangers)
ANVERS	2010	21
	2012	36
	2013	29
	2014	18
	2015	26
BRUXELLES	2010	61
	2012	138
	2013	108
	2014	114
	2015	72
GAND	2010	228
	2012	129
	2013	127
	2014	177
	2015	250
LIÈGE	2010	13
	2012	13
	2013	14
	2014	5
	2015	9
MONS	2010	2
	2012	3
	2013	6
	2014	3
	2015	4
PARQUET FÉDÉRAL	2010	0
	2012	4
	2013	5
	2014	0
	2015	3
TOTAL	2010	325
	2012	323
	2013	289
	2014	317
	2015	364

Constats et tendances

- Le nombre de dossiers entrés a notablement augmenté en 2015, surtout à la lumière de la stabilité relative des années précédentes.
- Le ressort de Gand, avec tous les dossiers de trafic de Flandre-Orientale et de Flandre-Occidentale, se profile en tête au niveau des dossiers entrants de trafic d'êtres humains.

4. DONNÉES DE L'OFFICE DES ÉTRANGERS

4.1. | Description

L'Office des étrangers (OE) a fait largement état par le passé, dans ses rapports d'activité, de l'intervention de sa cellule mineurs et victimes de la traite des êtres humains (MINTEH). Ce rapportage a été considérablement limité en 2015. La cellule a cependant établi un rapportage spécifique pour Myria, en vue de l'établissement de cette section consacrée aux chiffres du rapport annuel.

Dans cette partie, nous étudions d'abord les informations sur les victimes de traite et de trafic des êtres humains qui ont reçu un titre de séjour pour la première fois en 2015. Nous exposons ensuite le nombre total de documents de séjour ayant été délivrés en 2015 pour toutes les victimes en cours de procédure. En présence de circonstances aggravantes, les victimes de trafic d'êtres humains peuvent également recevoir un document de séjour.

4.2. | Données relatives aux victimes de traite des êtres humains en 2015

Tableau 12. Victimes de traite des êtres humains ayant reçu un titre de séjour pour la première fois en 2015 (Source : Office des étrangers, Cellule MINTEH, Coralie Craeye)

Année	Nombre
2009	107
2010	123
2011	129
2012	127
2013	116
2014	138
2015	117

Pour 2015, il s'agit de 117 victimes, soit nettement moins qu'en 2014.

Tableau 13. Victimes de traite des êtres humains ayant reçu un titre de séjour pour la première fois en 2015, suivant le genre, l'âge et la forme d'exploitation (Source : Office des étrangers, Cellule MINTEH, Lionel Brackman)

Âge	Exploitation sexuelle			Exploitation économique			Autres formes d'exploitation			Total		
	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015	2013	2014	2015
<18	4	1	5	0	1	3	0	3	6	4	5	14
18-25	15	19	22	19	18	9	0	1	1	34	38	32
26-30	8	12	7	13	26	6	0	0	0	21	38	13
>30	10	11	10	47	41	43	0	5	5	57	57	58
Total	37	43	44	79	86	61	0	9	12	116	138	117
Hommes	1	5	2	67	74	52	0	5	9	68	84	63
Femmes	36	38	42	12	12	9	0	4	3	48	54	54

Constats et tendances

- Pour la première fois depuis 2011, année pendant laquelle 15 victimes mineures d'âge de la traite des êtres humains avaient été répertoriées, leur nombre augmente à nouveau. Au nombre de 5 en 2014, les victimes mineures d'âge passent au nombre de 14 en 2015, dont 5 en situation d'exploitation sexuelle et 6 exploitées sous une autre forme (à des fins d'exploitation de la mendicité ou de délits commis sous la contrainte).
- Le nombre d'hommes ayant opté pour le statut de victime diminue à nouveau, après avoir atteint son point culminant en 2014, tant en chiffres absolus (63) que relatifs (54%).
- La diminution générale est surtout due à la diminution du nombre de victimes d'exploitation économique.
- La proportion de nouvelles victimes d'exploitation sexuelle augmente à nouveau, alors que celle des victimes d'exploitation économique chute depuis 2013.

Tableau 14. Victimes de traite des êtres humains ayant reçu un titre de séjour pour la première fois en 2015, suivant la nationalité et la forme d'exploitation les plus fréquentes

(Source : Office des étrangers, Cellule MINTEH, Lionel Brackman)

Nationalité	Exploitation sexuelle	Exploitation économique	Autres	Total
Roumanie	5	8	10	23
Maroc	0	11	0	11
Inde	0	10	1	11
Nigeria	9	1	0	10
Hongrie	6	2	0	8
Albanie	5	1	0	6
Thaïlande	5	0	0	5
Bulgarie	2	3	0	5
Bénin	0	4	0	4
Cameroun	3	0	0	3
Bangladesh	0	3	0	3
Algérie	0	3	0	3

Constats et tendances

- Pour la quatrième année consécutive, le Maroc et la Roumanie comptent le plus grand nombre de victimes. Mais cette année, la Roumanie se partage la seconde place avec l'Inde.
- On retrouve dans ce tableau un plus grand nombre de victimes originaires d'Inde et du Nigéria qu'en 2014.
- Pas moins de 10 victimes roumaines se retrouvent dans des formes d'exploitation autres que sexuelle ou économique (mendicité et délits commis sous la contrainte).

Tableau 15. Documents de séjour délivrés en 2012, 2013, 2014 et 2015 (Source : OE)

	2012		2013		2014		2015		Total			
	H	F	H	F	H	F	H	F	2012	2013	2014	2015
									H&F	H&F	H&F	H&F
OQT 45 jours (TEH)	18	18	18	12	22	11	11	6	36	30	33	17
Certificat d'immatriculation (CI)	70	73	69	48	86	53	64	51	143	117	139	115
Prolongation CI	4	8	8	7	6	5	9	14	12	15	11	23
CIRE temporaire (TEH)	61	45	62	38	57	28	59	31	106	100	85	90
Prolongation CIRE (TEH)	285	158	293	168	300	150	304	122	441	461	450	426
CIRE illimité (TEH)	15	20	25	21	16	17	0	6	35	46	33	6
CIRE temporaire (humanitaire)	2	2	1	1	1	1	12	17	4	2	2	29
Prolongation CIRE (humanitaire)	17	34	10	21	14	17	24	12	51	31	31	36
CIRE illimité (humanitaire)	7	4	14	12	10	12	19	17	11	26	22	36
Annexe 13 (OQT)	3	4	7	4	5	9	1	1	7	11	14	2
Prolongation annexe 13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	482	366	507	332	517	303	503	277	848	839	820	780

Ce tableau est pour le moment le seul aperçu offrant une indication du nombre de personnes ayant accédé au statut de victime de la traite d'êtres humains. Un certificat d'inscription au registre des étrangers (CIRE), de nature temporaire et/ou prolongée, est toujours un CIRE pour

une période de six mois. Normalement, les victimes en reçoivent donc deux par an tant qu'elles disposent du statut. Les 426 prolongations de CIRE (TEH) concernent donc environ 213 victimes individuelles.

Constats et tendances

- Les 780 décisions de délivrance ou de prolongation d'un titre de séjour concernant donc autant les nouvelles victimes de 2014 que les victimes d'avant 2013, qui se trouvent dans une phase du statut de victime et par rapport auxquelles une ou plusieurs décisions ont été prises.
- Le nombre d'autorisations de séjour à durée indéterminée pour raisons humanitaires est le plus élevé de ces dernières années.
- Le nombre de « documents d'entrée dans le statut » (ordre de quitter le territoire dans les 45 jours et attestation d'immatriculation) a fortement diminué, ce qui indique que cette pratique est de moins en moins fréquente.

Il s'agit de 14 victimes en 2015, 7 filles et 7 garçons. Six d'entre eux (1 garçon et 5 filles) étaient mineurs d'âge. De ces 6 mineurs d'âge, 4 étaient originaires d'Afghanistan.

Les nationalités sont les suivantes:

- Afghanistan : 6
- Albanie : 3
- Iran : 2
- Inde, Nigeria et Ghana : 1

4.3. | Données relatives aux victimes de trafic des êtres humains en 2015

Les victimes de trafic des êtres humains avec circonstances aggravantes peuvent également faire appel au statut de victime. Dans le cas de ces victimes, un titre de séjour ne sera délivré que s'il est par exemple question de violence ou si elles sont mineures.

Tableau 16. Victimes du trafic des êtres humains avec circonstances aggravantes pour lesquelles un document de séjour a été délivré pour la première fois en 2015 (Source : Office des étrangers, Cellule MINTEH)

Année	Nombre
2009	17
2010	14
2011	20
2012	30
2013	13
2014	18
2015	14

4.4. | Chiffres de l'Office des étrangers utiles comme indicateurs du trafic d'êtres humains

Tableau 17. Nombre de décisions de l'OE en réaction aux rapports administratifs de la police suite à l'escalade de clôtures de parkings périphériques (Source : Office des étrangers)

Année	Relaxes	OQT	Enfermements
2015	1.063	2.602	251
2016 (jusqu'au 31/05/2016 inclus)	1.324	3.048	163

Tableau 18. Nationalités des personnes arrêtées en Belgique suite à une migration de transit (Source : Office des étrangers)

Nationalité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 jusqu'au 31/5
Afghanistan	201	164	255	157	167	474	352
Albanie	8	53	105	151	155	213	67
Algérie	678	508	490	159	113	138	83
Angola	1	0	0	0		18	1
Arménie		0	0	0			1
Bangladesh	2	21	7	6			1
Cameroun		0	2	0		0	
Chine	6	1	4	0	4	9	9
Colombie			3	0		0	
RD Congo	1	0	0	0		2	2
Égypte	2	20	4	6	9	5	32
Érythrée	34	52	49	89	236	126	178
Éthiopie	1	0	1	0	5	2	5
Géorgie	2	0	1	0	1	0	
Inde	429	138	94	191	94	56	136
Indonésie		4	0	0			
Irak	181	70	58	30	37	775	979
Iran	235	267	302	229	290	758	1.747
Kosovo		0	1	4	4	12	6
Koweït		14	5	5	23	16	5
Liban	2	0	0	0	3	4	1
Liberia	1	0	0	0			37
Libye	8	18	10	10	10	6	
Mali	2	2	0	0			
Maroc	96	74	71	74	121	106	67
Mauritanie	4	2	1	0		1	
Moldavie	3	0	0	0			
Myanmar			1	1		0	
Népal		0	3	0		0	1
Nigeria		0	0	1		0	0
Ukraine		0	4	1		6	3
Inconnu	11	4	8	10	9	10	12
Pakistan	4	9	76	22	42	39	43
Palestine	204	78	48	15	11	9	37
Russie		1	0	0			
Serbie		0	2	0		0	
Somalie	15	24	0	6	8	25	25
Soudan	33	2	4	11	17	45	26
Sri Lanka	3	0	15	1	4	4	
Syrie	2	13	74	123	483	972	622
Tanzanie		4	2	0		0	
Tunisie	44	43	21	8	23	22	26
Turkménistan			1	0		0	
Turquie		7	16	10	9	9	6
Vietnam	160	42	95	9	13	54	25
TOTAL	2.373	1.635	1.833	1.329	1.891	3.916	4.535

5. DONNÉES DES CENTRES SPÉCIALISÉS DANS L'ACCUEIL DES VICTIMES

5.1. | Description

Nous faisons ici le rapport des chiffres relatifs aux victimes pour lesquelles les centres spécialisés ont entamé un premier accompagnement courant 2015. Les chiffres relatifs à ces nouveaux accompagnements suivent la typologie prévue dans la circulaire du 26 septembre 2008⁵³¹. On parle d'accompagnement dès que la première phase (période de réflexion) est lancée, et donc dès que l'ordre de quitter le territoire est émis. Le type d'accompagnement psychosocial et juridico-administratif varie en fonction du centre.

Le présent rapport annuel ne comprend que des tableaux intégrés : un pour la traite et un pour le trafic d'êtres humains, renseignant à la fois l'âge, le genre, la nationalité et la finalité d'exploitation. Chaque centre spécialisé a fourni à cet effet les chiffres nécessaires, que Myria a à chaque fois repris en un tableau.

Les tableaux suivants ne permettent pas de se forger une idée de l'ensemble de l'activité d'accompagnement ni de la capacité d'accueil des centres. L'indicateur de la durée de l'accompagnement, un indicateur capital, n'est pas traité ici car il est préférable de l'aborder dans le cadre d'une analyse et d'une description du processus d'accompagnement. Les chiffres de l'Office des étrangers relatifs à la prolongation des documents, dans le cadre de la procédure pour traite des êtres humains, en constituent toutefois un indicateur possible, dont l'évolution entre 2011 et 2015 est reprise dans le Tableau 15.

Le cadre de ce rapport ne permet pas non plus de donner un compte rendu et de faire l'analyse des signalements de personnes pour lesquelles aucun accompagnement n'a été initié, et ce, même si cela aurait été pertinent

pour la politique et la connaissance du phénomène de la traite et de l'exploitation des personnes. Traiter tous les signalements constitue une charge de travail et une responsabilité énorme pour les centres. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter les rapports annuels des centres.

Le système belge est un système fermé. Les chiffres relatifs aux assistances entamées par les centres spécialisés et aux documents de séjour délivrés (OE) reflètent dès lors logiquement ceux de l'OE, comme le montre le tableau 21.

Tableau 19. Nouveaux accompagnements entamés par les centres spécialisés entre 2006 et 2015 pour les victimes de traite et de trafic des êtres humains (Source : Rapports annuels traite et trafic des êtres humains, Centre)

Année	Nombre
2006	172
2007	179
2008	196
2009	158
2010	141
2011	153
2012	174
2013	148
2014	174
2015	153

5.2. | Présentation des données relatives aux victimes de traite des êtres humains

Tableau 20. Nouveaux accompagnements entamés par les centres spécialisés, exclusivement pour les victimes de traite des êtres humains

2010	2011	2012	2013	2014	2015
130	133	143	133	158	135

531 Voir : Circulaire du 26 septembre 2008 relative à la mise en œuvre d'une coopération multidisciplinaire concernant les victimes de la traite des êtres humains et/ou de certaines formes aggravées de trafic d'êtres humains.

Tableau 21. Nouveaux accompagnements entamés pour des victimes de traite des êtres humains, selon la forme d'exploitation, le genre et la tranche d'âge (Source : Centres spécialisés, traitement par Myria)

Nationalité	Sexuelle		Mendicité		Économique		Trafic d'organes		Infractions commises sous la contrainte		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
	Min. Maj.	Min. Maj.	Min. Maj.	Min. Maj.	Min. Maj.	Min. Maj.	Min. Maj.	Min. Maj.	Min. Maj.	Min. Maj.	
Roumanie	0 6	0 0	0 1	0 2	0 2	0 7	0 0	0 0	0 1	0 0	19
Maroc	0 0	0 0	0 0	0 0	1 2	0 10	0 0	0 0	0 0	0 0	13
Inde	0 0	0 0	0 0	0 0	0 3	1 8	0 0	0 0	0 0	0 1	13
Nigeria	2 8	0 0	0 0	0 0	0 0	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	11
Hongrie	0 7	0 0	0 0	0 0	0 0	0 3	0 0	0 0	0 0	0 0	10
Thaïlande	0 7	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	7
Belgique	0 5	0 0	0 0	0 0	0 0	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	6
Albanie	0 5	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	5
Bulgarie	0 2	0 0	0 0	0 0	0 0	0 3	0 0	0 0	0 0	0 0	5
Bénin	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 4	0 0	0 0	0 0	0 0	4
Algérie	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 3	0 0	0 0	0 0	0 0	3
Bangladesh	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 3	0 0	0 0	0 0	0 0	3
Brésil	0 2	0 0	0 0	0 0	0 0	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	3
Cameroun	0 2	1 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	3
Pakistan	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 3	0 0	0 0	0 0	0 0	3
Tunisie	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 3	0 0	0 0	0 0	0 0	3
Équateur	0 0	0 1	0 0	0 0	0 0	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	2
Égypte	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 2	0 0	0 0	0 0	0 0	2
Iran	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 2	0 0	0 0	0 0	0 0	2
Bolivie	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	1
Burkina Faso	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	1
RD Congo	0 0	0 0	0 0	0 0	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	1
Côte d'Ivoire	0 0	0 0	0 0	0 0	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	1
Kazakhstan	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	1
Madagascar	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	1
Pays-Bas	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	1
Ukraine	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	1
Pologne	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	1
Russie	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	1
Sénégal	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	1
Serbie	0 0	0 0	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	1
Slovaquie	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	1
Espagne	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	1
Syrie	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	1
Togo	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	1
Tchéquie	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	1
Turquie	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 1	0 0	0 0	0 0	0 0	1
SOUS-TOTAL	2 51	1 1	0 2	0 2	1 9	1 63	0 0	0 0	0 1	0 1	
TOTAL	55		4		74		0		2		135

Constats et tendances

- Pour la cinquième année consécutive, la Roumanie et le Maroc comptent le plus grand nombre de victimes de traite des êtres humains. Mais, en 2015, l'Inde arrive ex aequo avec le Maroc.
- Le Nigeria et la Hongrie, avec 11 et 10 victimes respectivement, complètent le top 5.
- Parmi les 5 victimes mineures d'âge de traite des êtres humains, 2 sont des filles d'origine nigériane.

5.3. | Présentation des données relatives aux victimes de trafic des êtres humains

Tableau 22. Nouveaux accompagnements entamés pour des victimes de trafic d'êtres humains, selon la nationalité, le genre et la tranche d'âge (Source : Centres spécialisés, traitement par Myria)

Nationalité	Trafic				TOTAL
	Femmes		Hommes		
	Min.	Maj.	Min.	Maj.	
Afghanistan	3	1	0	2	6
Iran	0	2	0	2	4
Albanie	0	1	0	2	3
Ghana	0	0	0	1	1
Inde	0	0	0	1	1
Nigéria	0	0	0	1	1
Pakistan	0	0	0	1	1
Somalie	0	0	1	0	1
TOTAL	3	4	1	10	18

6. DONNÉES ÉMANANT DE LA JUSTICE

6.1. | Description

À la demande de Myria, le Service de la politique criminelle a fourni des informations relatives aux condamnations pour traite et trafic d'êtres humains. Ces statistiques sont rédigées à l'aide de données du casier judiciaire central. Les décisions ayant force de chose jugée y sont inscrites ; elles sont transmises au casier judiciaire par les greffiers des cours et tribunaux. Ces inscriptions sont encore effectuées manuellement (alors que la police et les parquets ont recours à un traitement automatisé des données).

6.2. | Présentation des données en matière de traite des êtres humains

Les chiffres présentés ici reflètent le nombre de condamnations définitives, c'est-à-dire les condamnations ne pouvant plus faire l'objet d'un appel. Une condamnation se réfère à des jugements ou arrêts pour lesquels une ou plusieurs personnes ont pu comparaître. Les formes d'exploitation n'ont pas été suffisamment enregistrées pour pouvoir être reprises dans le présent rapport annuel.

Tableau 23. Condamnations pour traite des êtres humains en 2015 (Source : Service de la politique criminelle, selon constatation du 15 décembre 2015)

Année	Condamnations
2011	81
2012	82
2013	90
2014	84
2015	50

En ce qui concerne ces 50 jugements et arrêts avec condamnation pour traite des êtres humains : il s'agit de 50 décisions judiciaires définitives concernant 93 personnes condamnées. Parmi elles, 30 concernent des affaires d'exploitation sexuelle, 17 de l'exploitation économique et 3 des infractions commises sous la contrainte.

Tableau 24. Circonstances aggravantes parmi les 50 condamnations prononcées en 2015 pour des faits de traite des êtres humains

(Source : Service de la politique criminelle)

Type de circonstance aggravante	Nombre
Par l'usage de manœuvres frauduleuses, de violence, de menaces ou de toute autre forme de contrainte	26
Par l'abus de la situation particulièrement vulnérable dans laquelle se trouve la victime	30
Lorsque l'activité concernée constitue une activité habituelle	25
Lorsqu'elle constitue un acte de participation à l'activité principale ou accessoire d'une association, et ce, que le coupable ait ou non la qualité de dirigeant	29
La victime est mineure d'âge	30

Tableau 25. Peines prononcées parmi les 93 condamnations prononcées en 2015 pour des faits de traite des êtres humains (Source : Service de la politique criminelle)

Décision	Nombre
Peine de prison	88
Peine de prison avec sursis	52
Amende	79
Amende avec sursis	32
Confiscation	50
Privation des droits	52
Interdiction professionnelle	3
Peine de travail	1

Tableau 26. Principales nationalités des personnes condamnées pour faits de traite des êtres humains (Source : Service de la politique criminelle)

Nationalité	Nombre
Belgique	32
Inconnu/Pas mentionné	13
Afghanistan	7
Roumanie	7
Albanie	4
Bulgarie	3
France	2
Hongrie	2
Inde	2
Irak	2

Tableau 27. Genre des personnes condamnées pour faits de traite des êtres humains (Source : Service de la politique criminelle)

Genre	Nombre
F	17
H	71
Pas mentionné	5
Total	93

6.3. | Présentation des données relatives aux victimes du trafic d'êtres humains

Tableau 28. Présentation des condamnations pour trafic d'êtres humains (Source : Service de la politique criminelle, selon constatation du 16 mars 2016)

Nationalité	Nombre
Belgique	21
Albanie	8
Bulgarie	5
Irak	5
Afghanistan	4
Iran	3
Roumanie	3
Somalie	3
Autre	18
Inconnu/non-encodé	20
TOTAL	90

Il est question de minimum 90 condamnations définitives pour trafic d'êtres humains en 2015.

CONCLUSION

Il ressort de plusieurs sections que, cette année, des progrès ont été enregistrés au niveau du caractère ciblé et exhaustif des informations.

Dans le même temps, la cellule interdépartementale de coordination n'a plus entrepris aucune initiative pour coordonner la production de données ou atteindre une plus grande harmonisation entre les acteurs, ne serait-ce que pour le rapportage aux institutions européennes.

C'est la raison pour laquelle Myria exhorte la cellule à tendre à une production de données plus efficace et mieux coordonnée concernant le phénomène de la traite et du trafic d'êtres humains et à promouvoir l'action des pouvoirs publics et de tous les acteurs concernés.